

## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

### Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D07-26 03 2024

Convocation : 14 mars 2024

#### Comité Syndical du 26 mars 2024

#### **Objet : Appel de fonds trimestriel 2024 aux EPCI adhérents au syndicat mixte de bassin Cérou Vère**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	16
Nombre de membres suppléants présents :	02
Nombre de pouvoir donné :	00

#### Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, SOULIE Christiane

Messieurs ESCOUTES Jean-Marc, PUECH Christian, MALET Christian, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François BONNET Michel, TRESSOLS Bernard, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, *CLERGUE Jean-Claude (suppléant)*, *SOULIE Jérôme (suppléant)*

#### Pouvoirs

Absents : HERIN Christophe, VALIERE Jean-Paul, RUFFEL Francis,

Absents Excusés : BRIERE Alex, PAILLAS Pierre, BOHERE Jean-Christian, REDO Aline, SCHULTHEISS Pierre, AZAM Rolande, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMRCV), Mme. ROMEO Aline (SMRCV)

Le Président propose de demander les participations aux collectivités par trimestre comme délibéré lors du conseil syndical du 13 décembre 2018.

Le Président fait une présentation des participations des collectivités adhérentes au conseil du Syndicat Mixte de Bassin Cérou Vère (cf. tableau suivant).

**Participation EPCI 2024**

Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère							
Contribution des EPCI- FP membres							
EPCI -FP	Clé de répartition	Coût annuel	Missions GEMAPI	Missions Complémentaires	Appel fonds trimestriel	Missions GEMAPI	Missions Complémentaires
		154 000,00 €	74,50%	25,50%		74,50%	25,50%
CC Carmausin-Ségala	52,01%	80 101,39 €	59 675,53 €	20 425,85 €	20 025,35 €	14 918,88 €	5 106,46 €
CA Gaillac - Graulhet	19,88%	30 619,47 €	22 811,50 €	7 807,96 €	7 654,87 €	5 702,88 €	1 951,99 €
CC du Cordais et du Causse	17,28%	26 612,74 €	19 826,49 €	6 786,25 €	6 653,19 €	4 956,62 €	1 696,56 €
CC Val 81	7,68%	11 828,93 €	8 812,55 €	3 016,38 €	2 957,23 €	2 203,14 €	754,09 €
CC du Réquistanais	2,03%	3 126,14 €	2 328,98 €	797,17 €	781,54 €	582,24 €	199,29 €
CC Quercy Vert-Aveyron	1,11%	1 711,33 €	1 274,94 €	436,39 €	427,83 €	318,74 €	109,10 €
<b>0</b>	0,00%	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	100,00%	<b>154 000,00 €</b>	<b>114 730,00 €</b>	<b>39 270,00 €</b>	<b>38 500,00 €</b>	<b>28 682,50 €</b>	<b>9 817,50 €</b>

**Clé de répartition** : 25% linéaire de masses d'eau cours d'eau +25% superficie communale dans les BVs + 50 % Population DGF rapportée dans les BVs

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la répartition précitée et le tableau présenté
- AUTORISE le président à procéder à l'appel de fonds par trimestre

La séance est levée à 20h15.

Le Président,  
Christian PUECH

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CEROU-VERE  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES

Fait et délibéré en séance, le 26 mars 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :